



Le Chiffre Déchaîné

Bulletin d'information CGT des salarié-e-s de l'expertise comptable
et du commissariat aux comptes n° 207

Compte- rendu de la réunion CPPNIC Experts Comptables et Commissaires aux Comptes du 10 janvier 2025

L'année 2024 s'était achevée sur le refus de la partie patronale d'augmenter substantiellement les minima conventionnels avec pour résultat, un premier coefficient désormais inférieur au Smic.

Pour 2025, plusieurs sujets doivent être négociés : la mise en place d'un accord de branche sur les frais de santé, les classifications, la mixité des emplois et l'emploi des salarié.es en situation de handicap.

Sur le premier sujet, les organisations patronales ont conditionné la poursuite de la négociation à la conclusion d'un accord de méthode fixant les grandes lignes de la négociation. Les organisations patronales ne veulent pas engager des discussions sur les garanties en matière de frais de santé et surtout ne souhaitent pas financer un actuaire pour effectuer les analyses indispensables à la mise en place d'un tel régime, sans être sûres que certaines de leurs lignes rouges, pour reprendre un terme à la mode, ne soient pas franchies. Parmi les points d'achoppement : le caractère obligatoire des garanties (elles souhaiteraient qu'elles restent facultatives), la recommandation d'organismes de prévoyance (elles préfèrent parler de labélisation), l'inclusion des enfants à charge parmi les bénéficiaires (elles ne veulent parler que des salarié.es des cabinets, leurs enfants devant relever d'options à charge des salarié.es), le niveau de la participation employeur aux cotisations (du régime ou du fond de solidarité), etc.

Bref, comme sur tant d'autres sujets, les organisations patronales IFEC et ECF veulent que la branche se contente du minimum légal sans fixer de cadre trop contraignant pour les cabinets.

Bien entendu, la CGT continuera de porter haut et fort ses revendications concrètes pour améliorer les conditions d'emploi, de rémunération et de conditions de travail des salarié.es de notre branche.

Pour recevoir les bulletins sur votre boîte mail personnelle, il suffit d'envoyer un courriel à fsetud@cgt.fr avec la mention « *Experts-Comptables* »

Fédération CGT des Sociétés d'Etudes